

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 25

Nombre de voix pouvoirs : 25

Etaients présents : Mmes, GLAD, HECKEL, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, STIEFEL, WEY, MM. BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, HASSENFRTZ, HUBERT, JACOBI, MARMILLOT, ROYAL, SCHMITT, SUSS

Ont donné procuration : Mmes BLAISE, KOCHERT, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENDEL, MM., ACKER, ENSMINGER, MARCHAL, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 50  
Pour : 50  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Présentation de l'avis de la Chambre Régionale des Comptes – déficit des comptes financiers uniques de l'exercice 2025 du Sycoparc.**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les Comptes Financiers Uniques du SYCOPARC pour l'exercice 2025,

VU la saisine de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est par Monsieur le Préfet de la région Grand Est, fondée sur l'hypothèse d'un déficit excessif au sens de l'article L.1612-14 du CGCT,

VU l'avis rendu le 6 mai 2026 par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est,

CONSIDÉRANT que cet avis conclut à l'absence de déficit du Compte Financier Unique 2025 et à l'absence de nécessité de mesures de redressement,

CONSIDÉRANT l'obligation d'information du Comité Syndical et de publicité de cet avis,

VU l'avis annexé,

**Décision** : Le Comité Syndical :

- prends acte de l'avis et des conclusions de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est relatif aux Comptes Financiers Uniques 2025 du SYCOPARC ;
- prends acte des rappels formulés par la Chambre et de veiller à leur pleine mise en œuvre dans les pratiques comptables du SYCOPARC.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture  
067-256700691-20260630-CS300626DEL2-DE  
Date de réception préfecture : 04/07/2026